

Orig + 2 copies - compt 2/4.11

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la
Charente-Maritime

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

VILLE DE ROYAN

du Conseil Municipal

Séance du Vendredi 4 Avril 1958

L'an mil neuf cent cinquante huit, le 4 Avril, à 17 heures
le Conseil Municipal de Royan s'est assemblé au lieu ordinaire de
ses séances sous la présidence de M. Brusset, Député Maire, d'après
convocations faites le 2 Avril 1958.

Etaient présents : MM. Brusset, Seugnet, Castelnau, Barrot, Counil,
Pouget, Guillaud, Barrière, Camblong, Bourdeille, Chamboulan, Grussen-
meyer, Papeau

Représentés : M. Domecq par M. Barrot - Melle Fouché par M. Grussen-
meyer, M. Techeber par M. Barrière, - M. Gausseil par M. Brusset -
M. Rochedereux par M. Chamboulan.

M. Counil est élu Secrétaire.

Honoraires dus
à Monsieur MONTEAUX

58052

Monsieur MONTEAUX a été chargé d'examiner les différentes polices d'assu-
rance de la ville et suivant lettre d'accord du 1er Juin 1956 ~~et~~ il avait été
convenu que le montant de ses honoraires serait égal à l'économie réalisée
la première année sur le montant des primes.

Grâce à ses conseils, la Compagnie l'Europe qui garantit la responsabi-
lité civile de la ville a réduit le taux de sa prime de 0,25 % à 0,15 %
du montant des salaires payés au personnel pendant l'année 1957.

L'économie réalisée sur la prochaine prime sera de 50.837 frs
Il y a lieu de mandater cette somme à M. Monteaux conformément aux accords
souscrits.

Le Conseil Municipal

Vu la lettre du 1er Juin 1956 demandant à M. Monteaux de contrôler les poli-
ces d'assurances de la ville étant entendu que le bénéfice réalisé lui sera
versé à titre d'honoraire

autorise

le règlement à M. Monteaux de la somme de 50.837 frs correspondant au bénéfi-
ce réalisé par la ville pour le paiement de la prochaine prime

dit

./.

que la dépense sera mandatée ch. XXXI - Dépenses imprévues du budget 1958.

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME
Pr le Maire
L'Adjoint Délégué,



A handwritten signature in black ink, written over the text 'L'Adjoint Délégué,'.

APPROUVE

Rochefort s/Mer le 22 Avril 1958
Le Sous-Préfet : Illisible;

POUR COPIE CONFORME
Royan, le 25 Avril 1958
Pr le Délégué Maire
L'Adjoint Délégué,



A handwritten signature in black ink, written over the text 'L'Adjoint Délégué,'.